

Recommandations du Royal Institute of British Architects sur la conception et l'aménagement des établissements correctionnels

Au printemps 1989, à la suite d'émeutes au sein de certains établissements correctionnels britanniques, notamment Strangeways Prison, une enquête sur le système pénitentiaire de la Grande-Bretagne a été exécutée sur demande. Lord Justice Woolf, mandaté pour mener l'enquête, a enjoint au Royal Institute of British Architects (RIBA) de préparer un rapport sur l'architecture carcérale et sur les méthodes de conception, de construction et de rénovation d'établissements correctionnels.

Le rapport du RIBA a été rédigé en novembre 1990 par un groupe d'architectes experts ayant de l'expérience dans le domaine de l'aménagement des établissements carcéraux; il aborde d'ailleurs de nombreuses questions dans ce domaine, y compris celles de la recherche et de la communication; de l'approvisionnement et des méthodes de l'exposé et de la consultation de la conception et de l'élaboration; des ressources et des coûts; de la formation et de la motivation du personnel et de l'abandon graduel de certains établissements correctionnels. Il contient de nombreuses recommandations à tous ces égards. Toutefois, aux fins du présent article, les rédacteurs n'ont retenu que celles concernant la recherche et la communication appliquées à la conception et à l'aménagement des établissements correctionnels. Cette partie du rapport souligne les lacunes en matière de recherche, de contrôle, de rétroaction et de communication pour ce qui est du fonctionnement, de la conception, de l'aménagement et du rendement des établissements correctionnels. Recommandations Le RIBA recommande que des mesures soient prises pour parer :

- aux lacunes dans le domaine de la recherche fondamentale, du contrôle des résultats et de l'exploitation de ces résultats pour la conception de nouveaux établissements correctionnels;
- au manque de communication efficace entre le Home Office (ministère de l'Intérieur de la Grande-Bretagne) et les travailleurs correctionnels, par l'entremise d'architectes et de conseillers de l'extérieur;
- au manque de connaissances fondamentales, comme les réponses aux questions suivantes :
- au manque de connaissances fondamentales, comme les réponses aux questions suivantes :
 - quel rapport y a-t-il entre le succès des établissements correctionnels et les politiques et méthodes de gestion d'une part, et de la conception, d'autre part?
 - Comment doit-on définir et jauger le «succès»?
 - Dans quelle mesure l'aménagement des établissements correctionnels influence-t-il le comportement (bon ou mauvais) des détenus et des agents de correction?
 - Comment peut-on justifier le cours pris par la conception au cours des dix dernières années?
 - Pourquoi considère-t-on que 50 constitue le nombre idéal de détenus dans une aire de logement?
 - Quelle est la sociologie des groupes carcéraux et des rapports entre les détenus et leurs familles, et quelles en sont les conséquences quant au choix de l'emplacement et de l'aménagement des établissements correctionnels?

- Quelle est la corrélation entre l'aménagement et la gestion des prisons et le récidivisme?
- Quels sont les réussites et les échecs d'autres pays dans le domaine correctionnel (hormis les États-Unis)?

Le RIBA recommande aussi :

- que l'on augmente la rétroaction sur le rendement des prisons - en effet, la rétroaction demeure l'exception, c'est pourquoi les erreurs de conception se perpétuent;
- que l'on consulte les personnes qui utilisent les établissements au sujet des principes de conception, à la fois avant qu'ils ne soient mis en uvre et après.
- que l'on encourage les architectes dans le domaine à se consulter;
- que l'on entame l'étude des répercussions à long terme des lignes directrices formulées par le Prison Design Briefing System du Home Office qui constituent le fondement de l'amélioration des normes de conception et d'aménagement;
- que l'on suive et étudie de façon soutenue l'incidence des principes de conception et d'aménagement des établissements correctionnels au Royaume-Uni et dans d'autres pays;
- que l'on incite le public à exprimer son opinion au sujet des principes de conception et de gestion des établissements correctionnels (par exemple, en organisant des colloques et des conférences);
- que l'on incite le Royaume-Uni à prendre une part plus active aux échanges d'information avec d'autres pays.

"Report on Prison Design by the Royal Institute of British Architects for Lord Justice Woolf." Rapport préparé par le Royal Institute of British Architects, novembre 1990.